



ARRIVE LE

29 MARS 2024

Communauté de Communes
ACVI

REÇU EN PREFECTURE

1e 29/03/2024

Application de la loi n° 2024-0328-DEL_24_32-D
90_DE-066-2166 01963-2024 0328-DEL_24_32-D

COMMUNE DE SOREDE

DELIBERATION SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 26 MARS 2024 N°9.4 - 24.32

OBJET : MOTION EN FAVEUR DE LA CANDIDATURE DE L'ESAT LES MICOCOULIERS POUR LA GRANDE EXPOSITION DU FABRIQUE EN FRANCE

Nombre de Membres : 23
Affiliés au Conseil Municipal : 23
En exercice : 23
Qui ont pris part à la délibération : 23
Date de la Convocation : 22.03.2024
Date d'affichage : 22.03.2024

L'an deux mille vingt-quatre, le Mardi 26 Mars 2024 à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Yves PORTEIX, Maire

Présents : Yves PORTEIX, Mireille MESTRES, Hervé CADENE, Frédérique MARESCASSIER, Cyril GASCHT, Jacques JUANOLA, Marie-José MARY, Jean-Marc RONFLARD, Xavier PENEAU, Dominique TAQUET, Bettina BAUER, Delphine COVILI, Julien DAMONTE, Céline FIGUERAS, Jean-Louis MATS, Béatrice DELAUNAY, Philippe GUIMEZANES.

Absents avec procuration : Anne-Marie BRUNIE donne pouvoir à Yves PORTEIX ; Brigitte BRIAND donne pouvoir à Xavier PENEAU ; Michel LEFIER donne pouvoir à Delphine COVILI ; Benjamin CRISTINI donne pouvoir à Hervé CADENE ; Marina PUJOL donne pouvoir à Julien DAMONTE ; Yvette PERIOT donne pouvoir à Jean Louis MATS.

Mme Mireille MESTRES est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que « la Grande Exposition du Fabriqué en France » à l'Élysée met à l'honneur les entreprises, les artisans, les producteurs et les industriels engagés dans la fabrication française. Cet événement aura lieu à la fin du mois de juin. Les produits présentés doivent s'inscrire dans une démarche de production respectueuse de l'environnement, socialement innovante, utile au maintien des savoir-faire régionaux et au développement économique local. Les pré-sélections se feront au niveau régional par les Préfets de région et Hauts-commissaires qui s'appuieront sur l'avis des Conseils régionaux, départementaux, des réseaux consulaires et des relais économiques locaux à même d'apporter un éclairage objectif pertinent.

Dans un deuxième temps, un comité de sélection composé de personnalités qualifiées, qui se réunira en mai prochain, aura pour mission d'établir la liste des produits qui seront présentés aux Français en juin lors de cette exposition.

Plusieurs critères seront pris en compte pour l'évaluation des dossiers de candidatures, notamment : la part de la valeur ajoutée du produit réalisée en France (%) ; les labels détenus ; l'engagement de l'entreprise dans une démarche environnementale et sociale (promotion d'un savoir-faire local, recours à un établissement ou service d'aide par le travail, etc.) ; la participation à un dispositif de type France Relance, France 2030, Je Choisis la French Tech, etc. ; l'engagement dans une démarche de relocalisation de l'activité en France et/ou d'export.

L'attachement au savoir-faire et à la fabrication française demeurent les critères les plus déterminants.

L'ESAT les Micocouliers a candidaté le 28 Février 2024

M. le Maire souligne qu'il s'agit de la seule usine au monde qui transforme le micocoulier en cravache et fouet. Il en a parlé au sein de la CCACVI, en présence de Mme la Sous-Préfète de Céret, et cette candidature pourra être soutenue par le

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20240514-DL2024-0157-DE
Date de télétransmission : 23/05/2024
Date de réception préfecture : 23/05/2024

Département et la Région. Il rappelle que la commune a offert un terrain de 9000m² pour la construction de l'ESAT.

Le Conseil Municipal, le Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Considérant que l'ESAT les Micocouliers

- Est un acteur traditionnel de la commune de Sorède depuis 1981, faisant suite à l'annonce de la fermeture à Sorède de la dernière entreprise artisanale de fabrication des célèbres « fouets et cravaches de Perpignan en bois de micocoulier »,
- Fait montre de savoir-faire dans l'art de travailler le micocoulier, activité patrimoniale à forte identité auprès de la population,
- Travaille à l'origine avec un matériaux local et végétal, en étant le gardien des techniques ancestrales dans le travaux du bois,
- Permet l'insertion de personnes en situation de handicap par le travail en développant les prestations services auprès de la population, des entreprises et de la commune ;

Considérant de tout ce qui précède que l'ESAT Les Micocouliers satisfait à tous les critères environnementaux, sociaux, et d'excellences française

- Décide de soutenir la candidature de l'ESAT à l'appel à candidatures lancé par l'Etat dans le cadre de « La Grande Exposition du Fabriqué en France à l'Élysée 2024 »
- Mandate M. le Maire pour porter ce soutien à toutes les instances de la démarche de sélection.

Fait à SOREDE, le 28 Mars 2024

Délibération affichée du 29/03/2024
Au

Le Maire
Yves PORTEIX
Pyrénées-Orientales

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Montpellier peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa notification et/ou de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit : - à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ; - deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. Précision faite que la requête présentée devant le tribunal administratif fait obligation d'acquitter la contribution pour l'aide juridique prévue à l'article 1635 bis Q du code général des impôts ou, à défaut, de justifier du dépôt d'une demande d'aide juridictionnelle. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr



Attestation de dépôt

Dossier de candidature à la Grande Exposition du Fabriqué en France

Ce document atteste que Cyril Pierre CASTEL a déposé le 28 février 2024 un dossier sur la démarche « Dossier de candidature à la Grande Exposition du Fabriqué en France ».

Identité du demandeur

Prénom : Cyril Pierre

Nom : CASTEL

Adresse électronique : lescastelou@gmail.com

Dossier

Numéro de dossier : 16255118

Dossier déposé le : 28 février 2024

État du dossier : en cours d'instruction par l'administration

Service administratif

Service : Direction générale des Entreprises, Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique

Adresse postale : 61, Boulevard Vincent Auriol, 75703 Paris Cedex 13

Email de contact : fabrique-en-france.dge@finances.gouv.fr

Téléphone : 01 40 04 04 04

Fait le 28 février 2024,
La direction de demarches-simplifiees.fr